

Pour tous renseignements, prière de vous adresser à :

Communauté de Communes Pays Rhin Brisach  
Service "Assainissement"  
16, rue de Neuf-Brisach  
68600 VOLGELSHEIM

Téléphone : 06 47 47 87 02

Courriel : [controleassainissement@paysrhinbrisach.fr](mailto:controleassainissement@paysrhinbrisach.fr)



**PAYS RHIN-BRISACH**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

## Demande de contrôle de raccordement en assainissement collectif

Afin d'avoir toutes les informations nécessaires pour le rapport du diagnostic et la facturation de la redevance, cette fiche est à nous transmettre lors de la demande du contrôle par mail dûment complétée et signée. Le contrôle sera réalisé dans un délai de 1 mois à compter de la réception de la demande.

Pour le bon déroulement du diagnostic, il est nécessaire de rendre accessible les ouvrages (regard de branchement). Dans la mesure du possible, veuillez préparer l'ensemble des documents existants (plan de réseaux, plan d'implantation du/des puits d'infiltration...).

<b>Adresse à contrôler</b>	
<b>Section cadastrale et n° de parcelle</b>	
<b>Propriétaire (vendeur)</b>	Nom, Prénom, adresse :
<b>Personne à contacter pour la visite</b> <i>la personne doit être présente</i>	Nom, Prénom, adresse :
<b>Coordonnées de la(les) personne(s) à facturer</b>	Nom, Prénom, adresse :
<b>Coordonnées de la(les) personne(s) à qui sera envoyé le rapport</b>	Nom, Prénom, adresse :
<b>Remarques :</b> Si la demande émane d'un tiers et non du propriétaire vendeur, le demandeur s'engage à informer le propriétaire vendeur des modalités du contrôle.	

Tarifs TTC des contrôles approuvés  
par délibération du 28/09/2020 :

Contrôles réalisés	127,05 €
Contre-visite suite absence	88,00 €
Contrôle ou contre-visite non honorée	66,00 €

**Bon pour accord :** Nom, Prénom, signature du demandeur (certifiant être missionné par le propriétaire vendeur)